

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2019**

Affiché le 2/04/2019

N° 1.1.

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars, à dix-huit heures et trois minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 15 mars 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18 h 03, s'est terminée à 19 h 57.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de Christophe CLEMENT, Carina FOURNIER (procuration donnée à Joël CHANDELIER), Laurent LE CAIN (procuration donnée à Laure CARAMARO), Marie-Thérèse LE GOARDET (procuration donnée à Marie-Claude DOMINOIS), Didier SANCEAU (procuration donnée à Liliane COQUIL). Frédérique BOESSE, est entrée en séance à 18 h 15, Marie-Thérèse LE GOARDET, est entrée en séance à 18 h 18, Cathy KERLOC'H, est entrée en séance à 18 h 22 et Mohamed RIHANI, est entré en séance à 19 h 02.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

FISCALITE DIRECTE LOCALE POUR 2019

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à la majorité deux contre : (Vincent ESNAULT et Christian HAMEAU) :

↳ fixe ainsi qu'il suit les taux d'imposition des trois taxes locales pour 2019 :

- taxe d'habitation 18,65 %,
- taxe sur le foncier bâti 21,56 %,
- taxe sur le foncier non bâti 69,22 %,

↳ prend note du produit fiscal correspondant qui s'élève, hors allocations compensatrices, à 8 308 849 €, calculé comme suit :

Désignation des taxes	Bases d'imposition prévisionnelles 2018 / €	Taux %	Produit correspondant / €
Taxe d'habitation	24 691 000 €	18,65	4 604 872 €
Foncier bâti	16 496 000 €	21,56	3 556 538 €
Foncier non bâti	213 000 €	69,22	147 439 €
TOTAL			8 308 849 €

Fouesnant, le 27 mars 2019

Le Maire,
Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 01/04/2019

Reçu en préfecture le 01/04/2019

Affiché le

ID : 029-212900583-20190327-2019032611-DE



COMMUNE : 058 FOUESNANT

ARRONDISSEMENT : 29 QUIMPER

TRESORERIE SPL : TRESORERIE DE FOUESNANT



N° 1259 COM (1)

TAUX
FDL
2019

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019

I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

Bases d'imposition effectives 2018 ¹	Taux d'imposition communaux de 2018 ²	Taux d'imposition plafonnés 2019 ³	Bases d'imposition prévisionnelles 2019 ⁴	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3) ⁵
Taxe d'habitation.....	18,65	>>>	24 691 000	4 604 872
Taxe foncière (bâti).....	21,56	>>>	16 496 000	3 556 538
Taxe foncière (non bâti).	69,22	>>>	213 000	147 439
CFE.....	>>>	>>>		0
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants : ⁴				Total :
				8 308 849
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : ^{4b}				>>>

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

8489717 - 180 868 - Total allocations compensatrices

Produit nécessaire à l'équilibre du budget

1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2019 ⁵

Produit de la CVAE ⁹ - TASCOM ¹⁰ =

Versement GIR ¹¹ + Prélèvement GIR ¹¹ =

Produit attendu de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7) ⁷

Produit attendu de la majoration ¹³ TH des résidences secondaires

2. CALCUL DES TAUX 2019 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

Taux de référence de 2018 (col.2 ou 3) ⁶	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE ¹² ⁸	Taux de référence 2019 (col.6 x col.8) ⁹	3. TAUX VOTES ¹² ¹⁰	Bases d'imposition prévisionnelles 2019 ¹¹	Produit correspondant (col.10 x col.11) ¹²
Taxe d'habitation.....	Produit attendu 8 308 849 Produit à taux constants	18,65	18,65	24 691 000	4 604 872
Taxe foncière (bâti).....		21,56	21,56	16 496 000	3 556 538
Taxe foncière (non bâti).		69,22	69,22	213 000	147 439
CFE.....	>>>	>>>	>>>		

La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2019 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) :

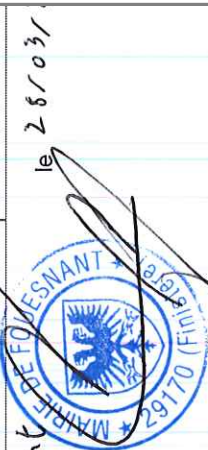
A QUIMPER

Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES
catherine BRIGANT

le 07 MARS 2019

Le préfet,

le



A Foesnant
Le maire,

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

FEUILLET A RETOURNER AUX SERVICES PRÉFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES
ACCOMPAGNE DE LA DÉLIBÉRATION DE VOTE DES

COMMUNE : 058 FOUESNANT

ARRONDISSEMENT : 29 QUIMPER

TRESORERIE SPL : TRESORERIE DE FOUESNANT



N° 1259 COM (2)

TAUX

FDL

2019

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019

III – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES (13)

Taxe d'habitation :	167 753
Taxe foncière (bâti) :	3 029
a. Personnes de condition modeste	0
b. ZFU, baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	1 447
c. Exonération de longue durée (logements sociaux)	8 639
Taxe foncière (non bâti) :	0
Taxe professionnelle / CFE :	0
a. Réduction des bases des créations d'établissements	
b. Exonération en zones d'aménagement du territoire	
c. Autres allocations	
Dotations pour perte de THLV :	0

2. BASES NON TAXEES (14)

Bases exonérées par le conseil municipal

Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	

Bases exonérées par la loi

Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	

Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles

	24 224
--	--------

3. CVAE (15)

a. CVAE : part nette versée par les entreprises

b. CVAE : part dégréevée

c. CVAE : part relative aux exonérations compensées

d. CVAE : part relative aux exonérations non compensées

4. PRODUIT DES IFR (16)

Éoliennes & hydroliennes	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	
Centrales hydrauliques	
Transformateurs	
Stations radioélectriques	
Gaz – Stockage, transport...	

5. ELEMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX (16)

	Taux moyens communaux de 2018, au niveau départemental (14)		Taux plafonds 2019 (15)	Taux 2018 des EPCI (15)	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2019 (col.15 – col.16) (17)
	national (13)	départemental (14)			
Taxe d'habitation.....	24,54	28,54	71,35	9,97000	61,38
Taxe foncière (bâti).....	21,19	21,79	54,48	1,50000	52,98
Taxe foncière (non bâti).	49,67	46,34	124,18	2,53000	121,65
CFE.....	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE (17)

Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>	Taux maximum de la majoration spéciale	>>>
Taux moyen pondéré des taxes d'habitation et foncières de 2018 : national	>>>	communal	>>>

Taux de CFE perçue en 2018 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour fiscalité professionnelle unique	22,76
---	-------

DIMINUTION SANS LIEN (18)

Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée

Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

Envoyé en préfecture le 01/04/2019

Reçu en préfecture le 01/04/2019

Affiché le

ID : 029-212900583-20190327-2019032611-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2019**

Affiché le 2/04/2019

N° 1.2.

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars, à dix-huit heures et trois minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 15 mars 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18 h 03, s'est terminée à 19 h 57.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de Christophe CLEMENT, Carina FOURNIER (procuration donnée à Joël CHANDELIER), Laurent LE CAIN (procuration donnée à Laure CARAMARO), Marie-Thérèse LE GOARDET (procuration donnée à Marie-Claude DOMINOIS), Didier SANCEAU (procuration donnée à Liliane COQUIL). Frédérique BOESSE, est entrée en séance à 18 h 15, Marie-Thérèse LE GOARDET, est entrée en séance à 18 h 18, Cathy KERLOC'H, est entrée en séance à 18 h 22 et Mohamed RIHANI, est entré en séance à 19 h 02.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**BUDGETS PRIMITIFS 2019 : COMMUNE – PORTS - LOTISSEMENT
COMMUNAL KEROURGUE – LOTISSEMENT COMMUNAL MANER KER ELO**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à :

↳ adopte, dans les conditions suivantes, les budgets primitifs de la commune, des services des ports, du lotissement communal Kérourgué et du lotissement communal Maner Ker Elo pour 2019.

Les dépenses et les recettes des sections de fonctionnement et d'investissement s'élèvent à :

BUDGET GENERAL (Vote par nature)

	Recettes en €	Dépenses en €
Fonctionnement	13 529 238,66 €	13 529 238,66 €
Investissement	9 257 209,36 €	9 257 209,36 €
Cumul	22 786 448,02 €	22 786 448,02 €

Vote intervenu : à la majorité (deux abstentions : Manuela MALANDAIN et Mohamed RIHANI et deux contre : Vincent ESNAULT et Christian HAMEAU)

BUDGET PORTS

	Recettes en €	Dépenses en €
Fonctionnement	262 538,09 €	262 538,09 €
Investissement	214 629,58 €	214 629,58 €
Cumul	477 167,67 €	477 167,67 €

Vote intervenu : à la majorité (deux abstentions : Vincent ESNAULT et Christian HAMEAU)

BUDGET LOTISSEMENT COMMUNAL KEROURGUE

	Recettes en €	Dépenses en €
Fonctionnement	1 153 550,40 €	1 153 550,40 €
Investissement	1 152 800,80 €	1 152 800,80 €
Cumul	2 306 351,20 €	2 306 351,20 €

Vote intervenu : à la majorité (deux contre : Vincent ESNAULT et Christian HAMEAU)

BUDGET LOTISSEMENT COMMUNAL MANER KER ELO

	Recettes en €	Dépenses en €
Fonctionnement	1 527 373,90 €	1 527 373,90 €
Investissement	962 973,90 €	962 973,90 €
Cumul	2 490 347,80 €	2 490 347,80 €

Vote intervenu : à la majorité (deux contre : Vincent ESNAULT et Christian HAMEAU)

Fouesnant, le 27 mars 2019
Le Maire,
Roger LE GOFF



NOTE DE PRESENTATION (JOINTE EN ANNEXE AU BUDGET PRIMITIF 2019)

Conformément à l'article 107 de la loi NOTRe, les éléments suivants figurent en annexes au budget primitif pour 2019 :

- Informations financières - Ratios de la commune annexe n° 1
- Section de fonctionnement – Dépenses et Recettes annexe n° 2
- Section d'investissement – Dépenses et Recettes annexe n° 3
- Dépenses d'investissement – Détail des opérations annexe n° 4

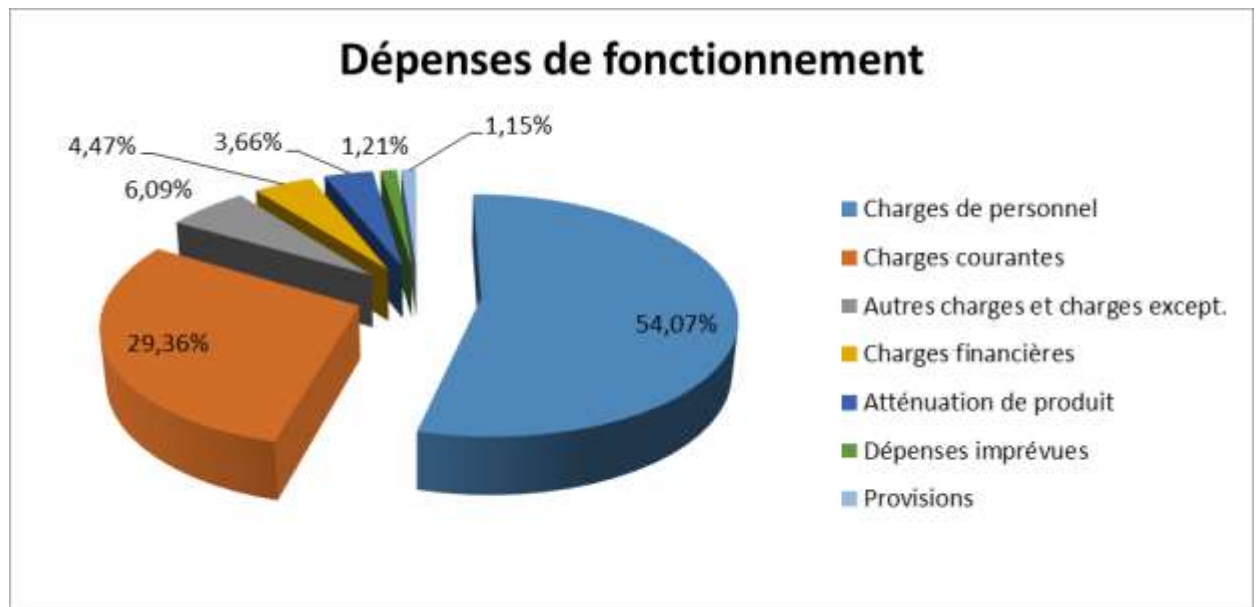
BUDGET PRIMITIF 2019**Informations financières**

Informations financières - ratios		Valeurs mairie
1	Dépenses réelles de fonctionnement / habitant	1 077,32 €
2	Produit des impositions directes / habitant	834,47 €
3	Recettes réelles de fonctionnement / habitant	1 317,49 €
4	Dépenses d'équipement brut / habitant	649,74 €
5	Encours de dette / habitant	1 597,03 €
6	DGF / habitant	106,16 €
7	Dépenses de personnel/ dépenses réelles de fonctionnement	54,06 %
8	Dépenses de fonct. et remb. Dette en capital/ recettes réelles de fonct.	94,16 %
9	Dépenses d'équipement brut/ recettes réelles de fonctionnement	49,32 %
10	Encours de la dette/ recette réelles de fonctionnement	121,22 %
Population totale		9957

BUDGET PRIMITIF 2019

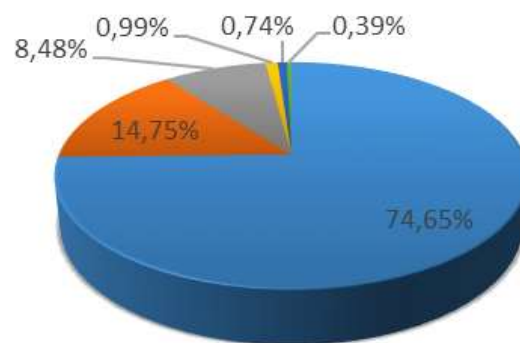
Fonctionnement - opérations réelles

	Dépenses de fonctionnement	
Charges de personnel	54,07%	5 800 000,00 €
Charges courantes	29,36%	3 149 340,00 €
Autres charges et charges except.	6,09%	652 950,00 €
Charges financières	4,47%	479 500,00 €
Atténuation de produit	3,66%	392 100,00 €
Dépenses imprévues	1,21%	130 000,00 €
Provisions	1,15%	123 000,00 €
	100,00%	10 726 890,00 €



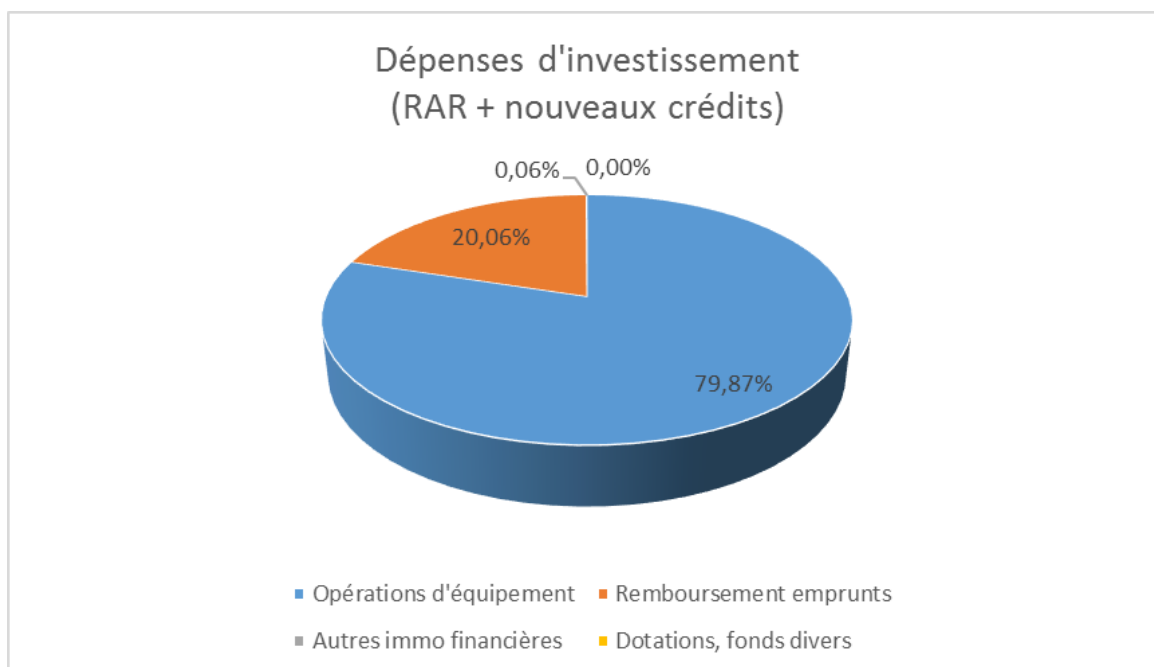
BUDGET PRIMITIF 2019**Recettes fonctionnement - opérations réelles**

	Recettes de fonctionnement	
Impôts et taxes	74,65%	9 793 036,00 €
Dotations	14,75%	1 935 305,35 €
Produits des services	8,48%	1 112 300,00 €
Atténuations de charges	0,99%	130 000,00 €
Autres produits	0,74%	96 925,00 €
Produits financiers et exceptionnels	0,39%	50 650,00 €
	100,00%	13 118 216,35 €

Recettes de fonctionnement

BUDGET PRIMITIF 2019**Investissement - dépenses réelles -**

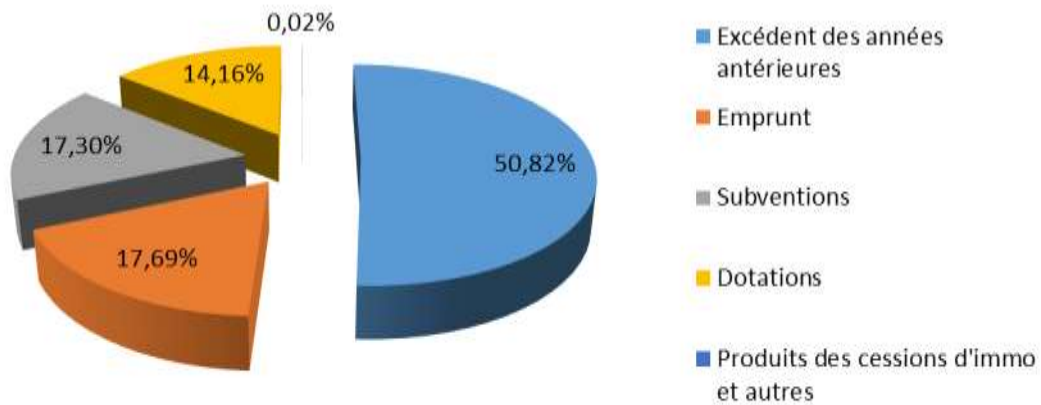
	Dépenses d'investissement (RAR + nouveaux crédits)	
Opérations d'équipement	79,87%	6 469 446,70 €
Remboursement emprunts	20,06%	1 625 000,00 €
Autres immo financières	0,06%	5 000,00 €
Dotations, fonds divers	0,00%	100,00 €
	100,00%	8 099 546,70 €



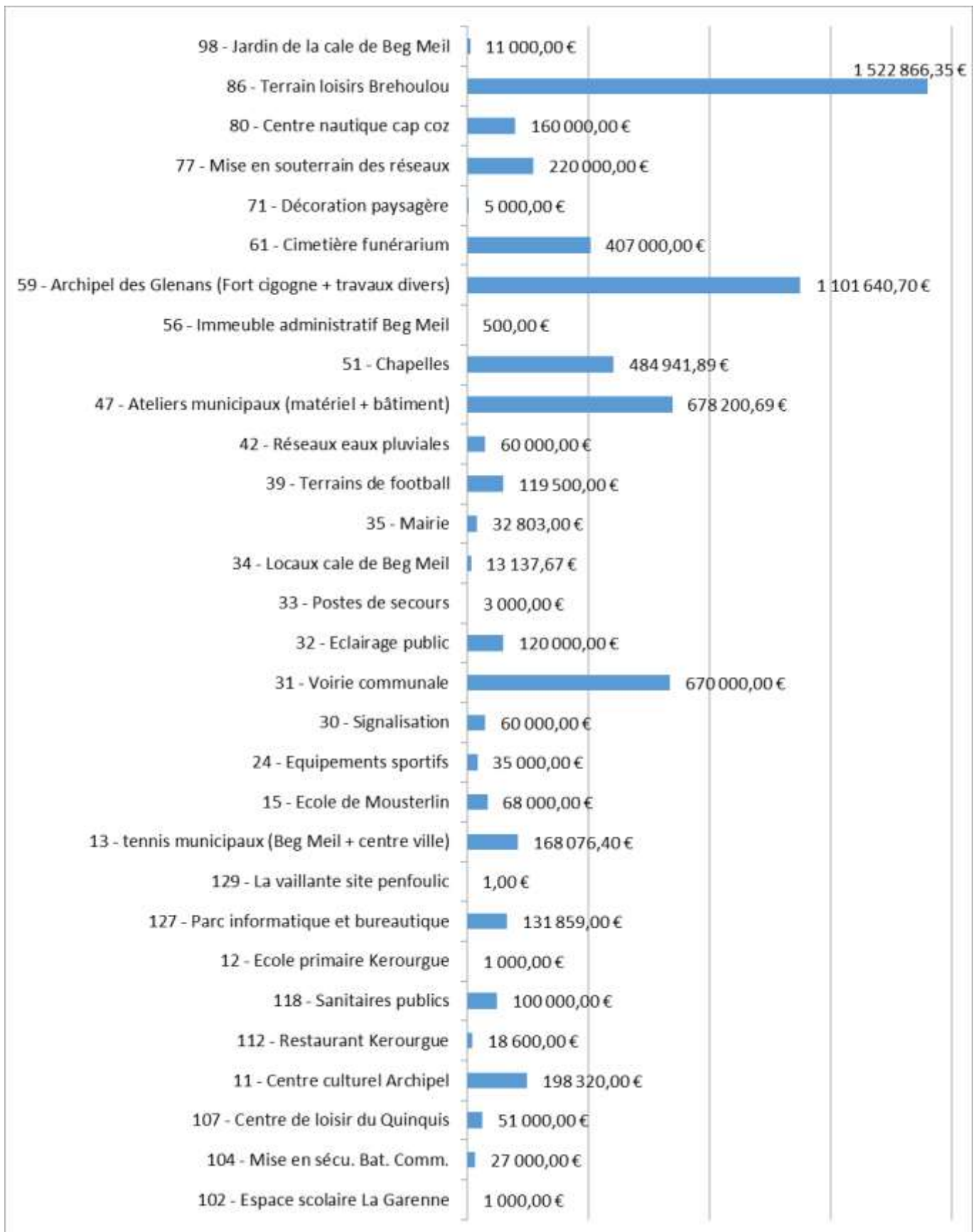
BUDGET PRIMITIF 2019**Investissement - recettes réelles -**

	Recettes d'investissement (RAR + nouveaux crédits)	
Autofinancement des années antérieures	50,82%	3 050 000,00 €
Emprunt	17,69%	1 062 000,00 €
Subventions	17,30%	1 038 605,51 €
Dotations	14,16%	850 000,00 €
Produits des cessions d'immo et autres	0,02%	1 169,87 €
	100,00%	6 001 775,38 €

Recettes d'investissement (RAR + nouveaux crédits)



Dépenses d'investissement par opération Propositions nouvelles (6 469 446,70 €)



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2019**

Affiché le 2/04/2019

N° 1.3.

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars, à dix-huit heures et trois minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 15 mars 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18 h 03, s'est terminée à 19 h 57.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de Christophe CLEMENT, Carina FOURNIER (procuration donnée à Joël CHANDELIER), Laurent LE CAIN (procuration donnée à Laure CARAMARO), Marie-Thérèse LE GOARDET (procuration donnée à Marie-Claude DOMINOIS), Didier SANCEAU (procuration donnée à Liliane COQUIL). Frédérique BOESSE, est entrée en séance à 18 h 15, Marie-Thérèse LE GOARDET, est entrée en séance à 18 h 18, Cathy KERLOC'H, est entrée en séance à 18 h 22 et Mohamed RIHANI, est entré en séance à 19 h 02.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR 2019 (PREMIERE DOTATION)

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↪ attribue la subvention suivante, au titre de l'année 2019 :

Bénéficiaires	Montant €
Amicale du personnel communal - FOUESNANT	23 000,00

↪ prend l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2019 ;

↪ autorise le Maire à mandater la somme correspondante.

Fouesnant, le 27 mars 2019

Le Maire,

Roger LE GOFF

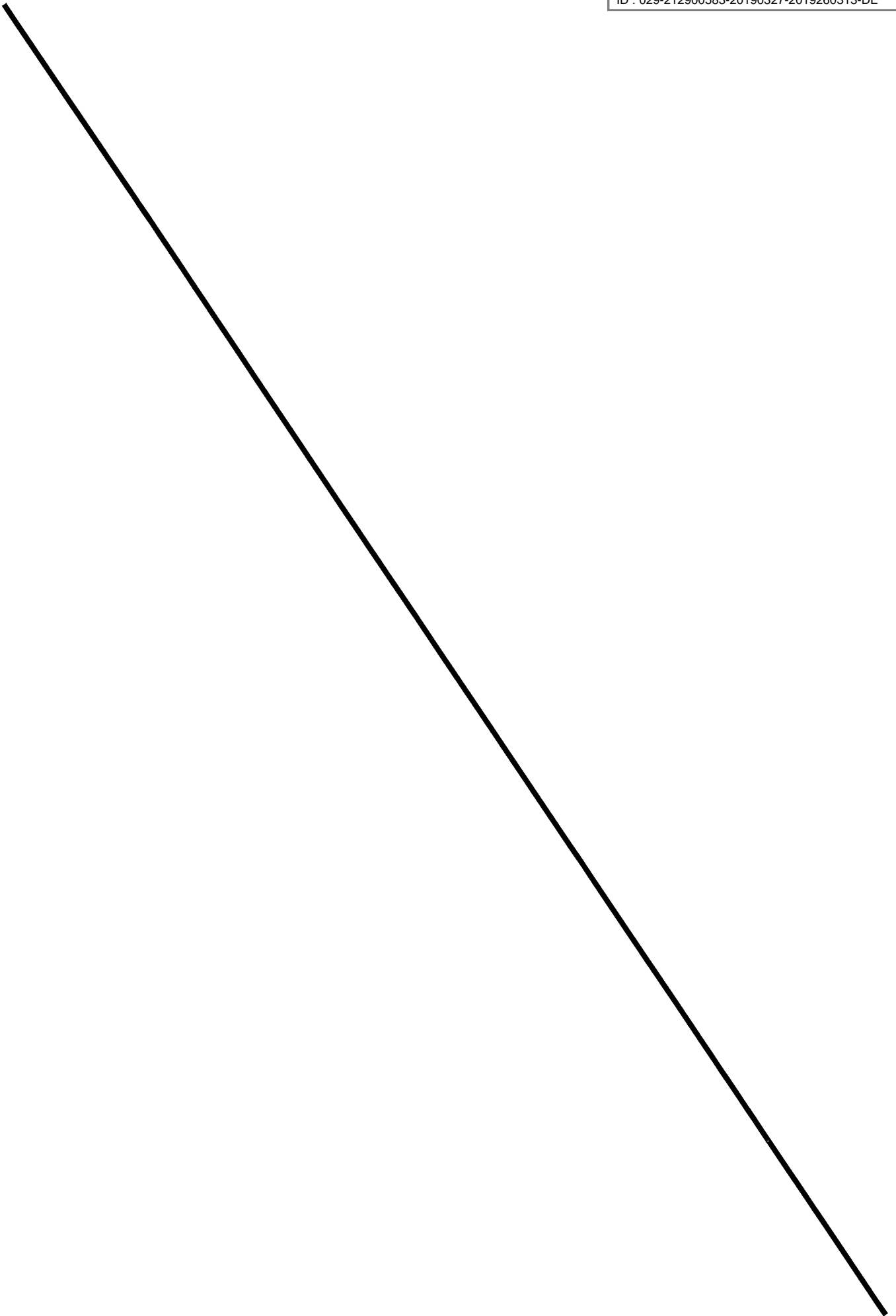


Envoyé en préfecture le 01/04/2019

Reçu en préfecture le 01/04/2019

Affiché le

ID : 029-212900583-20190327-2019260313-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2019**

Affiché le 2/04/2019

N° 1.4.

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars, à dix-huit heures et trois minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 15 mars 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18 h 03, s'est terminée à 19 h 57.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de Christophe CLEMENT, Carina FOURNIER (procuration donnée à Joël CHANDELIER), Laurent LE CAIN (procuration donnée à Laure CARAMARO), Marie-Thérèse LE GOARDET (procuration donnée à Marie-Claude DOMINOIS), Didier SANCEAU (procuration donnée à Liliane COQUIL). Frédérique BOESSE, est entrée en séance à 18 h 15, Marie-Thérèse LE GOARDET, est entrée en séance à 18 h 18, Cathy KERLOC'H, est entrée en séance à 18 h 22 et Mohamed RIHANI, est entré en séance à 19 h 02.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**FIXATION DES TARIFS COMMUNAUX ENFANCE / JEUNESSE /
RESTAURATION ET DU POLE D'ACTION CULTURELLE POUR L'ANNEE
SCOLAIRE 2019 / 2020**

Le Conseil Municipal,

Vu ses précédentes délibérations n° 3.1. du 4 juillet 2017 et n° 1.2. du 14 décembre 2017 fixant les tarifs communaux pour 2018 et n° 1.6 du 27 mars 2018 pour 2019,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ adopte les tarifs communaux, applicables à compter du 1^{er} septembre 2019 jusqu'au 31 août 2020 pour le Pôle d'Action Culturelle et le service enfance / jeunesse / restauration, comme figurant dans les tableaux annexés,
- ↳ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision et notamment à émettre, le moment venu, les titres de recettes correspondants.

Fouesnant, le 27 mars 2019

Le Maire,
Roger LE GOFF

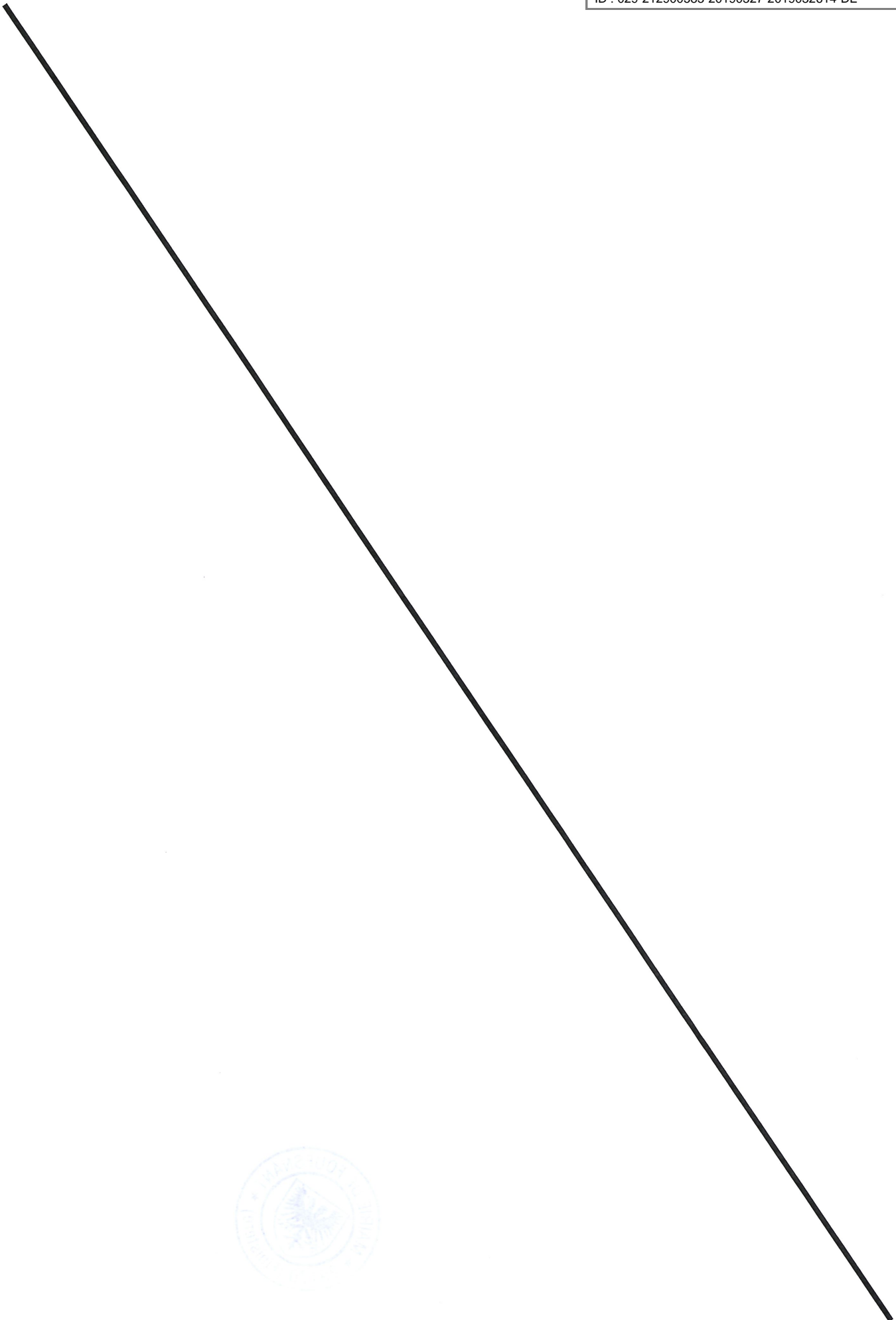


Envoyé en préfecture le 01/04/2019

Reçu en préfecture le 01/04/2019

Affiché le

ID : 029-212900583-20190327-2019032614-DE



CULTURE

Affiché le 2/04/2019

SPECTACLES

Tarifs applicables pour la saison 2019/2020	A+	A	B	C	D	E
Plein	32 €	27 €	21 €	18 €	16 €	13 €
Réduit	29 €	24 €	18 €	16 €	14 €	11 €
Abonné	27 €	22 €	17 €	14 €	12 €	9 €
12-25 ans	22 €	17 €	14 €	12 €	10 €	8 €
- de 12 ans	7 €					
Spectacle événement	39 €					
Carte abonné	15 €					

ATELIERS DE PRATIQUE ARTISTIQUE - une heure

tarif plein	6 €
tarif réduit (moins de 17 ans, demandeurs d'emploi, allocataires du RSA,	4 €

MEDIATHEQUE

Formule d'abonnement	Tarifs 2018 reconduits en 2019
Individuel au mois	8 € pour tous
Individuel à l'année	8 € pour les moins de 12 ans + assistant(e) 18 € pour les 12/17 ans, les étudiants, les demandeurs d'emploi, les allocataires du RSA, les personnes handicapées
	28,00 € pour les plus de 18 ans
Familial	48,00 €
Divers	
boitier CD simple	0,10 €
boitier CD double	0,20 €
renouvellement d'une carte perdue	1,50 €
sac	3,00 €

CONSERVATOIRE

Tranche de Revenus		Éveil musical - Jardin des Arts	Initiation Musique	Initiation Danse
A	de 0 à 1600 € (SMIC de 0 à 1,35)	130 €	234 €	147 €
B	de 1601 à 2366 € (SMIC de 1,35 à 2)	146 €	264 €	164 €
C	de 2367 à 2958 € (SMIC de 2 à 2,5)	154 €	278 €	173 €
D	de 2959 à 3549 € (SMIC de 2,5 à 3)	162 €	294 €	183 €
E	de 3550 à 4732 € (SMIC de 3 à 4)	171 €	308 €	192 €
F	de 4733 à 5915 € (SMIC de 4 à 5)	179 €	323 €	202 €
G	plus de 5915 € (SMIC supérieur à 5)	193 €	352 €	219 €
Hors CCPF		224 €	408 €	254 €

PARCOURS MUSIQUE 1er cycle - PARCOURS DANSE 1er Cycle

Tranche de Revenus		Parcours Musique	Parcours Danse	Parcours 2 disciplines Musique	Parcours 2 disciplines Musique et Danse
A	de 0 à 1600 € (SMIC de 0 à 1,35)	302 €	208 €	544 €	459 €
B	de 1601 à 2366 € (SMIC de 1,35 à 2)	340 €	233 €	612 €	516 €
C	de 2367 à 2958 € (SMIC de 2 à 2,5)	359 €	246 €	646 €	544 €
D	de 2959 à 3549 € (SMIC de 2,5 à 3)	378 €	261 €	680 €	575 €
E	de 3550 à 4732 € (SMIC de 3 à 4)	396 €	274 €	713 €	603 €
F	de 4733 à 5915 € (SMIC de 4 à 5)	415 €	286 €	747 €	631 €
G	plus de 5915 € (SMIC supérieur à 5)	449 €	312 €	808 €	685 €
Hors CCPF		784 €	401 €	1 411 €	1 067 €

PARCOURS MUSIQUE 2e cycle - PARCOURS DANSE 2e Cycle

Tranche de Revenus		Parcours Musique	Parcours Danse	Parcours 2 disciplines musique	Parcours 2 disciplines musique et danse
A	de 0 à 1600 € (SMIC de 0 à 1,35)	332 €	229 €	598 €	505 €
B	de 1601 à 2366 € (SMIC de 1,35 à 2)	374 €	256 €	673 €	567 €
C	de 2367 à 2958 € (SMIC de 2 à 2,5)	395 €	271 €	711 €	599 €
D	de 2959 à 3549 € (SMIC de 2,5 à 3)	416 €	261 €	749 €	609 €
E	de 3550 à 4732 € (SMIC de 3 à 4)	436 €	287 €	785 €	651 €
F	de 4733 à 5915 € (SMIC de 4 à 5)	457 €	315 €	823 €	695 €
G	plus de 5915 € (SMIC supérieur à 5)	494 €	343 €	889 €	753 €
Hors CCPF		862 €	441 €	1 552 €	1 173 €

Envoyé en préfecture le 01/04/2019

Reçu en préfecture le 01/04/2019

Affiché le

ID : 029-212900583-20190327-2019032614-DE

PARCOURS MUSIQUE 3e cycle - PARCOURS DANSE 3e Cycle					
Tranche de Revenus		Parcours Musique	Parcours Danse	Parcours 2 disciplines musique	Parcours 2 disciplines musique et danse
A	de 0 à 1600 € (SMIC de 0 à 1,35)	365 €	252 €	657 €	555 €
B	de 1601 à 2366 € (SMIC de 1,35 à 2)	393 €	282 €	707 €	608 €
C	de 2367 à 2958 € (SMIC de 2 à 2,5)	435 €	298 €	783 €	660 €
D	de 2959 à 3549 € (SMIC de 2,5 à 3)	458 €	287 €	824 €	671 €
E	de 3350 à 4732 € (SMIC de 3 à 4)	480 €	316 €	864 €	716 €
F	de 4733 à 5915 € (SMIC de 4 à 5)	503 €	347 €	905 €	765 €
G	plus de 5915 € (SMIC supérieur à 5)	543 €	377 €	977 €	828 €
Hors CCPF		948 €	485 €	1 706 €	1 290 €

PARCOURS INDIVIDUALISÉS							
Tranche de Revenus		Instrument	Instrument + FM adultes	Ensemble ou FM seule	Ensemble + soutien instrumental	Atelier vocal	Danse hors cursus
A	de 0 à 1600 € (SMIC de 0 à 1,35)	439 €	439 €	98 €	220 €	202 €	217 €
B	de 1601 à 2366 € (SMIC de 1,35 à 2)	494 €	494 €	110 €	248 €	226 €	243 €
C	de 2367 à 2958 € (SMIC de 2 à 2,5)	522 €	522 €	116 €	261 €	239 €	257 €
D	de 2959 à 3549 € (SMIC de 2,5 à 3)	549 €	549 €	123 €	275 €	253 €	271 €
E	de 3350 à 4732 € (SMIC de 3 à 4)	577 €	577 €	129 €	290 €	266 €	283 €
F	de 4733 à 5515 € (SMIC de 4 à 5)	604 €	604 €	135 €	303 €	278 €	297 €
G	plus de 5915 € (SMIC supérieur à 5)	659 €	659 €	147 €	330 €	303 €	325 €
Hors CCPF		784 €	784 €	177 €	397 €	364 €	390 €

Pour mémoire, tarifs votés en juillet 2017

Tranche de Revenus	PARCOURS DÉCOUVERTE			PARCOURS MUSIQUE/DANSE		
	Éveil musical Jardin des Arts	Initiation Musique	Initiation Danse	Parcours Musique	Parcours Danse	Parcours 2 disciplines
A	130,00 €	244,00 €	140,00 €	302,00 €	202,00 €	460,00 €
B	146,00 €	275,00 €	156,00 €	340,00 €	226,00 €	517,00 €
C	154,00 €	290,00 €	165,00 €	359,00 €	239,00 €	544,00 €
D	162,00 €	306,00 €	174,00 €	378,00 €	253,00 €	576,00 €
E	171,00 €	321,00 €	183,00 €	396,00 €	266,00 €	604,00 €
F	179,00 €	336,00 €	192,00 €	415,00 €	278,00 €	633,00 €
G	193,00 €	367,00 €	209,00 €	449,00 €	303,00 €	691,00 €
Hors CCPF	213,00 €	404,00 €	231,00 €	811,00 €	364,00 €	1 204,00 €

Tranche de Revenus	PARCOURS INDIVIDUALISÉS					
	Instrument seul	Instrument + FM adultes	Ensemble ou FM seule	Ensemble + soutien	Atelier vocal	Danse hors cursus
A	439,00 €	439,00 €	98,00 €	220,00 €	202,00 €	217,00 €
B	494,00 €	494,00 €	110,00 €	248,00 €	226,00 €	243,00 €
C	522,00 €	522,00 €	116,00 €	261,00 €	239,00 €	257,00 €
D	549,00 €	549,00 €	123,00 €	275,00 €	253,00 €	271,00 €
E	577,00 €	577,00 €	129,00 €	290,00 €	266,00 €	283,00 €
F	604,00 €	604,00 €	135,00 €	303,00 €	278,00 €	297,00 €
G	659,00 €	659,00 €	147,00 €	330,00 €	303,00 €	325,00 €
Hors CCPF	784,00 €	784,00 €	177,00 €	397,00 €	364,00 €	390,00 €

Tarif de vente du DVD présentant la captation vidéo réalisée lors d'un spectacle ou concert du Conservatoire : 12 €

Tarif pour usagers en pratique collective orchestrale (orchestre de chambre et orchestre d'harmonie : 50 € (CCPF et hors CCPF)

ENFANCE / RESTAURATION
Restaurant municipal

2018-2019 Propo. Sept 2019

Repas adulte	8,96 €	8,96 €	
Repas enseignant et personnel de service des écoles Fouesnantaises	6,73 €	6,73 €	
Repas Accueil de Jour	6,64 €	6,64 €	
Repas ALSH	4,45 €	4,45 €	
Repas adolescent ou pique-nique accompagnateur	4,79 €	4,79 €	
Repas fourni aux enfants des crèches (base de 2874 à 3447 - smic de 2.5 à 3)	3,06 €	3,06 €	
Séjour Saint-Nicolas des Glénan	Petit déjeuner	0,96 €	0,96 €
	Repas enfant midi	4,67 €	4,67 €
	Repas enfant soir	4,34 €	4,34 €
	Repas adulte midi	8,96 €	8,96 €
	Repas adulte soir	8,16 €	8,16 €
	Transport / repas journée	3,33 €	3,33 €

Transport scolaire

2018-2019 Propo. Sept 2019

Circuit FOUESNANT - par trimestre	1 enfant	44,52 €	44,52 €
	2 enfants	74,20 €	74,20 €
	3 enfants	89,04 €	89,04 €

Restauration scolaire

2018-2019 Propo. Sept 2019

Présence "non réservée"

De 0 à 1600 (SMIC de 0 à 1.35)	2,62 €	2,62 €	3,93 €
De 1601 à 2366 (SMIC de 1.35 à 2)	2,76 €	2,76 €	4,14 €
De 2367 à 2958 (SMIC de 2 à 2.5)	2,91 €	2,91 €	4,37 €
De 2959 à 3549 (SMIC de 2.5 à 3)	3,06 €	3,06 €	4,59 €
De 3550 à 4732 (SMIC de 3 à 4)	3,20 €	3,20 €	4,80 €
>4733 (SMIC sup. 4)	3,35 €	3,35 €	5,03 €

Accueil périscolaire - matin

2018-2019 Propo. Sept 2019

Présence "non réservée"

De 0 à 1600 (SMIC de 0 à 1.35)	1,00 €	1,00 €	1,50 €
De 1601 à 2366 (SMIC de 1.35 à 2)	1,38 €	1,38 €	2,07 €
De 2367 à 2958 (SMIC de 2 à 2.5)	1,45 €	1,45 €	2,18 €
De 2959 à 3549 (SMIC de 2.5 à 3)	1,53 €	1,53 €	2,30 €
De 3550 à 4732 (SMIC de 3 à 4)	1,60 €	1,60 €	2,40 €
>4733 (SMIC sup. 4)	1,67 €	1,67 €	2,51 €

Accueil périscolaire - soir

2018-2019 Propo. Sept 2019

Présence "non réservée"

De 0 à 1600 (SMIC de 0 à 1.35)	1,34 €	1,34 €	2,01 €
De 1601 à 2366 (SMIC de 1.35 à 2)	1,74 €	1,74 €	2,61 €
De 2367 à 2958 (SMIC de 2 à 2.5)	1,84 €	1,84 €	2,76 €
De 2959 à 3549 (SMIC de 2.5 à 3)	1,96 €	1,96 €	2,94 €
De 3550 à 4732 (SMIC de 3 à 4)	2,05 €	2,05 €	3,08 €
>4733 (SMIC sup. 4)	2,14 €	2,14 €	3,21 €

Accueil périscolaire - journée

2018-2019 Propo. Sept 2019

Présence "non réservée"

De 0 à 1600 (SMIC de 0 à 1.35)	1,78 €	1,78 €	2,67 €
De 1601 à 2366 (SMIC de 1.35 à 2)	2,32 €	2,32 €	3,48 €
De 2367 à 2958 (SMIC de 2 à 2.5)	2,46 €	2,46 €	3,69 €
De 2959 à 3549 (SMIC de 2.5 à 3)	2,58 €	2,58 €	3,87 €
De 3550 à 4732 (SMIC de 3 à 4)	2,70 €	2,70 €	4,05 €
>4733 (SMIC sup. 4)	2,84 €	2,84 €	4,26 €

ALSH - journée

2018-2019 Propo. Sept 2019

De 0 à 1600 (SMIC de 0 à 1.35)	7,00 €	7,00 €
De 1601 à 2366 (SMIC de 1.35 à 2)	12,56 €	12,56 €
De 2367 à 2958 (SMIC de 2 à 2.5)	13,70 €	13,70 €
De 2959 à 3549 (SMIC de 2.5 à 3)	14,86 €	14,86 €
De 3550 à 4732 (SMIC de 3 à 4)	15,42 €	15,42 €
>4733 (SMIC sup. 4)	15,99 €	15,99 €

ALSH - 1/2 journée sans repas

2018-2019 Propo. Sept 2019

De 0 à 1600 (SMIC de 0 à 1.35)	4,00 €	3,95 €
De 1601 à 2366 (SMIC de 1.35 à 2)	7,43 €	7,43 €
De 2367 à 2958 (SMIC de 2 à 2.5)	7,99 €	7,99 €
De 2959 à 3549 (SMIC de 2.5 à 3)	8,56 €	8,56 €
De 3550 à 4732 (SMIC de 3 à 4)	9,14 €	9,14 €
>4733 (SMIC sup. 4)	9,70 €	9,70 €

Envoyé en préfecture le 01/04/2019

Reçu en préfecture le 01/04/2019

Affiché le

ID : 029-212900583-20190327-2019032614-DE

ALSH - 1/2 journée avec repas

2018-20

De 0 à 1600 (SMIC de 0 à 1.35)		6,6	
De 1601 à 2366 (SMIC de 1.35 à 2)		11,4	
De 2367 à 2958 (SMIC de 2 à 2.5)		12,00 €	12,00 €
De 2959 à 3549 (SMIC de 2.5 à 3)		12,56 €	12,56 €
De 3550 à 4732 (SMIC de 3 à 4)		13,13 €	13,13 €
>4733 (SMIC sup. 4)		13,70 €	13,70 €

CAMPS DE PAQUES ET D'ÉTÉ - la journée

2018-2019

Propo. Sept 2019

De 0 à 1600 (SMIC de 0 à 1.4)		14,00 €	14,00 €
> 1600 (SMIC > à 1,4) Enfants		35,00 €	35,00 €
De 0 à 1600 (SMIC de 0 à 1.4)		14,00 €	14,00 €
> 1600 (SMIC > à 1,4) Ados		40,00 €	40,00 €

KERAMBIGORN BEACH - petites et grandes vacances -

2018-2019

Propo. Sept 2019

Accueil plage 14h-17h / 8-11ans et 12-17ans		1,00 €	1,00 €
Tennis de table, football, tir à l'arc / 8-11ans et 12-17ans et adultes		2,00 €	2,00 €
Gym plage, Zumba / 8-11ans et 12-17ans		1,00 €	1,00 €
Gym plage, Zumba / adultes		2,00 €	2,00 €
Activités aquatiques (fit and palmes, aquagym, rando palmée, sirène, etc /		5,00 €	5,00 €
Escalade / 8-11ans et 12-17ans et adultes		5,00 €	5,00 €

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2019**

Affiché le 2/04/2019

N° 1.5.

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars, à dix-huit heures et trois minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 15 mars 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18 h 03, s'est terminée à 19 h 57.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de Christophe CLEMENT, Carina FOURNIER (procuration donnée à Joël CHANDELIER), Laurent LE CAIN (procuration donnée à Laure CARAMARO), Marie-Thérèse LE GOARDET (procuration donnée à Marie-Claude DOMINOIS), Didier SANCEAU (procuration donnée à Liliane COQUIL). Frédérique BOESSE, est entrée en séance à 18 h 15, Marie-Thérèse LE GOARDET, est entrée en séance à 18 h 18, Cathy KERLOC'H, est entrée en séance à 18 h 22 et Mohamed RIHANI, est entré en séance à 19 h 02.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**AJOUT D'UN TARIF POUR LA SAISON 2019 POUR L'ACTIVITE
KERAMBIGORN BEACH**

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (deux abstentions : Vincent ESNAULT et Christian HAMEAU) :

- ↳ adopte le tarif de 50 € pour l'activité supplémentaire dans le cadre de Kérambigorn Beach, applicable à compter 8 juillet 2019 jusqu'au 16 août 2019 pour le service enfance / jeunesse / restauration,
- ↳ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision et notamment à émettre, le moment venu, les titres de recettes correspondants.

Fouesnant, le 27 mars 2019

Le Maire,

Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 01/04/2019

Reçu en préfecture le 01/04/2019

Affiché le

ID : 029-212900583-20190327-2019032615-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2019**

Affiché le 2/04/2019

N° 2.1.

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars, à dix-huit heures et trois minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 15 mars 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18 h 03, s'est terminée à 19 h 57.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de Christophe CLEMENT, Carina FOURNIER (procuration donnée à Joël CHANDELIER), Laurent LE CAIN (procuration donnée à Laure CARAMARO), Marie-Thérèse LE GOARDET (procuration donnée à Marie-Claude DOMINOIS), Didier SANCEAU (procuration donnée à Liliane COQUIL). Frédérique BOESSE, est entrée en séance à 18 h 15, Marie-Thérèse LE GOARDET, est entrée en séance à 18 h 18, Cathy KERLOC'H, est entrée en séance à 18 h 22 et Mohamed RIHANI, est entré en séance à 19 h 02.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

FOURNITURES SCOLAIRES 2019

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à la majorité (deux contre : Vincent ESNAULT et Christian HAMEAU) :

- ✚ fixe les crédits d'acquisition de fournitures scolaires destinées aux élèves de la commune pour 2019, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Classes	Tarif 2019
Elémentaires	34.68 € par élève
Maternelles	

- ✚ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision et, notamment, à mandater, le moment venu, les sommes correspondantes.

Fouesnant, le 27 mars 2019

Le Maire,
Roger LE GOFF

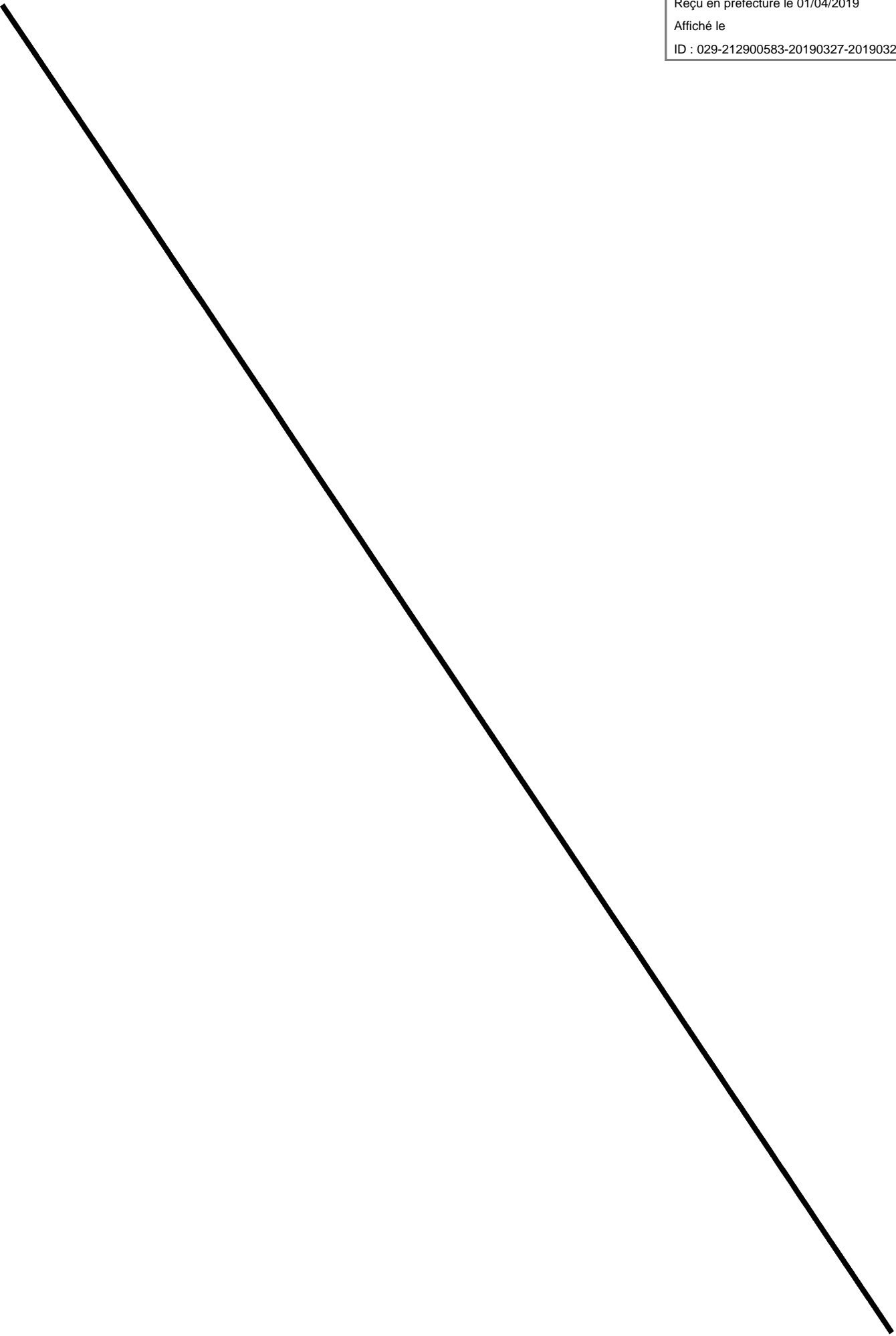


Envoyé en préfecture le 01/04/2019

Reçu en préfecture le 01/04/2019

Affiché le

ID : 029-212900583-20190327-2019032621-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2019**

Affiché le 2/04/2019

N° 2.2.

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars, à dix-huit heures et trois minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 15 mars 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18 h 03, s'est terminée à 19 h 57.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de Christophe CLEMENT, Carina FOURNIER (procuration donnée à Joël CHANDELIER), Laurent LE CAIN (procuration donnée à Laure CARAMARO), Marie-Thérèse LE GOARDET (procuration donnée à Marie-Claude DOMINOIS), Didier SANCEAU (procuration donnée à Liliane COQUIL). Frédérique BOESSE, est entrée en séance à 18 h 15, Marie-Thérèse LE GOARDET, est entrée en séance à 18 h 18, Cathy KERLOC'H, est entrée en séance à 18 h 22 et Mohamed RIHANI, est entré en séance à 19 h 02.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

ACTIVITES ET TRANSPORTS PERISCOLAIRES 2019

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à la majorité (deux contre : Vincent ESNAULT et Christian HAMEAU) :

✚ fixe les crédits des activités et transports périscolaires destinés aux élèves de la commune pour 2019 comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Classes	Tarifs 2019
Elémentaires	24.70 € par élève
Maternelles	7.52 € par élève

✚ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision et, notamment, à mandater, le moment venu, les sommes correspondantes.



Fouesnant, le 27 mars 2019

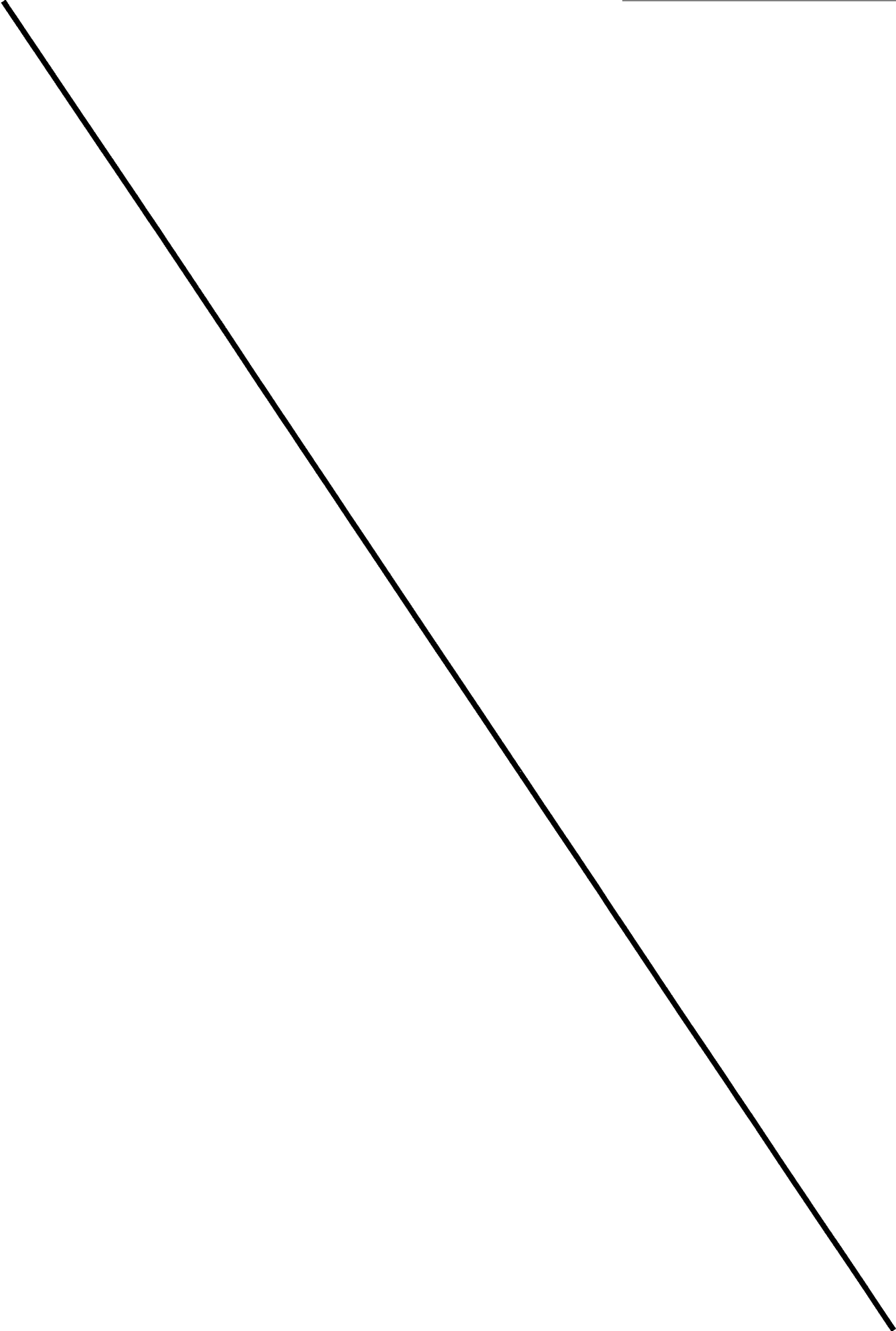
Le Maire,
Roger LE GOFF

Envoyé en préfecture le 01/04/2019

Reçu en préfecture le 01/04/2019

Affiché le

ID : 029-212900583-20190327-2019032622-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2019**

Affiché le 2/04/2019

N° 2.3.

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars, à dix-huit heures et trois minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 15 mars 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18 h 03, s'est terminée à 19 h 57.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de Christophe CLEMENT, Carina FOURNIER (procuration donnée à Joël CHANDELIER), Laurent LE CAIN (procuration donnée à Laure CARAMARO), Marie-Thérèse LE GOARDET (procuration donnée à Marie-Claude DOMINOIS), Didier SANCEAU (procuration donnée à Liliane COQUIL). Frédérique BOESSE, est entrée en séance à 18 h 15, Marie-Thérèse LE GOARDET, est entrée en séance à 18 h 18, Cathy KERLOC'H, est entrée en séance à 18 h 22 et Mohamed RIHANI, est entré en séance à 19 h 02.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**ECOLE NOTRE DAME D'ESPERANCE – PARTICIPATION COMMUNALE
2019**

Le Conseil Municipal,

Vu le nombre d'élèves domiciliés à Fouesnant et scolarisés à l'école Notre Dame d'Espérance, qui s'élève, en 2019, à 127 pour les classes élémentaires et 76 pour les classes maternelles,

Vu le montant des dépenses de fonctionnement relatives à l'externat des écoles publiques de la commune qui s'élève à 454,94 € par élève en classe élémentaire et 1 765,00 € par élève en classe maternelle,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (deux abstentions : Vincent ESNAULT et Christian HAMEAU) :

☞ décide d'arrêter à la somme de **261 635,00 €** le montant de la participation communale pour 2019 à verser à l'OGEC de l'école Notre Dame d'Espérance, dont :

- **191 917,38 €** au titre du contrat d'association,
- **59 054,00 €** au titre de la convention pour la restauration scolaire,
- **3 708,42 €** au titre de la dotation pour les activités et transports périscolaires,
- **6 955,20 €** au titre de la dotation aux activités de voile scolaire,

Envoyé en préfecture le 01/04/2019

Reçu en préfecture le 01/04/2019

Affiché le

ID : 029-212900583-20190327-2019032623-DE

↵ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision et notamment à mandater, le moment venu, les sommes correspondantes.

Fouesnant, le 27 mars 2019

Le Maire,
Roger LE GOFF



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2019**

Affiché le 2/04/2019

N° 6.1.

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars, à dix-huit heures et trois minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 15 mars 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18 h 03, s'est terminée à 19 h 57.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de Christophe CLEMENT, Carina FOURNIER (procuration donnée à Joël CHANDELIER), Laurent LE CAIN (procuration donnée à Laure CARAMARO), Marie-Thérèse LE GOARDET (procuration donnée à Marie-Claude DOMINOIS), Didier SANCEAU (procuration donnée à Liliane COQUIL). Frédérique BOESSE, est entrée en séance à 18 h 15, Marie-Thérèse LE GOARDET, est entrée en séance à 18 h 18, Cathy KERLOC'H, est entrée en séance à 18 h 22 et Mohamed RIHANI, est entré en séance à 19 h 02.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**ACTIONS DE VALORISATION ENVISAGEES APRES LES TRAVAUX DE
RESTAURATION DE LA CHAPELLE SAINTE-ANNE DANS LE CADRE DE LA
SUBVENTION DU CONSEIL REGIONAL**

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✍ valide le projet de mise en place d'actions de valorisation de la chapelle Sainte-Anne après restauration de ce monument historique ;
- ✍ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Fouesnant, le 27 mars 2019

Le Maire,
Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 01/04/2019

Reçu en préfecture le 01/04/2019

Affiché le

ID : 029-212900583-20190327-2019032661-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2019**

Affiché le 2/04/2019

N° 7.1.

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars, à dix-huit heures et trois minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 15 mars 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18 h 03, s'est terminée à 19 h 57.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de Christophe CLEMENT, Carina FOURNIER (procuration donnée à Joël CHANDELIER), Laurent LE CAIN (procuration donnée à Laure CARAMARO), Marie-Thérèse LE GOARDET (procuration donnée à Marie-Claude DOMINOIS), Didier SANCEAU (procuration donnée à Liliane COQUIL). Frédérique BOESSE, est entrée en séance à 18 h 15, Marie-Thérèse LE GOARDET, est entrée en séance à 18 h 18, Cathy KERLOC'H, est entrée en séance à 18 h 22 et Mohamed RIHANI, est entré en séance à 19 h 02.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**DESAFFECTATION ET PROJET DE DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DE LA
VOIE COMMUNALE VC N°39 – IMPASSE ARMOR EN VUE DE SON
ALIENATION AU PROFIT DE L'OPD FINISTERE HABITAT**

Le Conseil municipal,

VU l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des biens et des opérations immobilières ;

VU l'article L2111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques relatif à la consistance du domaine public des collectivités territoriales ;

VU l'article L3111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, qui dispose que les biens des personnes publiques qui relèvent du domaine public, sont inaliénables et imprescriptibles ;

VU l'article L2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques en vertu duquel la sortie d'un bien du domaine public est conditionnée, d'une part, par une désaffectation matérielle du bien et d'autre part, par une décision administrative constatant cette désaffectation et portant déclassement du bien ;

VU l'article L2221-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, qui dispose qu'ainsi que le prévoient les dispositions du second alinéa de l'article 537 du Code civil, les personnes publiques gèrent librement leur domaine privé selon les règles qui leur sont applicables ;

CONSIDERANT que conformément aux dispositions de l'article L.2141-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, le déclassement d'un bien appartenant au domaine public ne peut intervenir qu'une fois sa désaffectation constatée,

CONSIDERANT que la désaffectation a été matérialisée par les services de la ville afin que les usagers ne puissent plus circuler,

CONSIDERANT qu'il convient de constater la désaffectation d'une portion en impasse de la voie communale VC n°39 dite Impasse Armor d'une emprise d'environ 515 m² au droit des parcelles cadastrées section BD n°139 et 343, propriété de l'OPD Finistère Habitat,

CONSIDERANT que conformément à l'article L141-3 du code de la voirie routière, le déclassement d'une partie de la voie ayant pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par la voie, est prononcé par le conseil municipal après enquête publique, dans les conditions fixées par les dispositions des articles R. 141-4 à R. 141-10 du Code de la voirie routière,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ constate, dans le cadre du projet de logements de l'OPD Finistère Habitat, la désaffectation d'une emprise d'environ 515 m² de la voie communale VC n°39, Impasse Armor, au droit de la propriété de l'OPD Finistère Habitat cadastrée section BD n°139 et 343,
- ↳ décide d'effectuer une enquête publique dans le but de déclasser une partie de la voie communale VC39 dénommée Impasse Armor, en vue de son aliénation au profit de l'OPD Finistère Habitat,
- ↳ donne pouvoir au Maire pour signer tous documents et effectuer toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Fouesnant, le 27 mars 2019

Le Maire,
Roger LE GOFF



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2019**

Affiché le 2/04/2019

N° 7.2.

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars, à dix-huit heures et trois minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 15 mars 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18 h 03, s'est terminée à 19 h 57.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de Christophe CLEMENT, Carina FOURNIER (procuration donnée à Joël CHANDELIER), Laurent LE CAIN (procuration donnée à Laure CARAMARO), Marie-Thérèse LE GOARDET (procuration donnée à Marie-Claude DOMINOIS), Didier SANCEAU (procuration donnée à Liliane COQUIL). Frédérique BOESSE, est entrée en séance à 18 h 15, Marie-Thérèse LE GOARDET, est entrée en séance à 18 h 18, Cathy KERLOC'H, est entrée en séance à 18 h 22 et Mohamed RIHANI, est entré en séance à 19 h 02.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**REALISATION D'UNE AIRE NATURELLE DE STATIONNEMENT, ROUTE DE
LA POINTE DE MOUSTERLIN**

Le Conseil municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à la majorité (deux contre : Vincent ESNAULT et Christian HAMEAU) :

- ✎ autorise le Maire à déposer, au nom de la commune, la demande de déclaration préalable pour l'aménagement d'une aire naturelle de stationnement,
- ✎ donne pouvoir au Maire pour signer tous documents et effectuer toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Fouesnant, le 27 mars 2019

Le Maire,
Roger LE GOFF

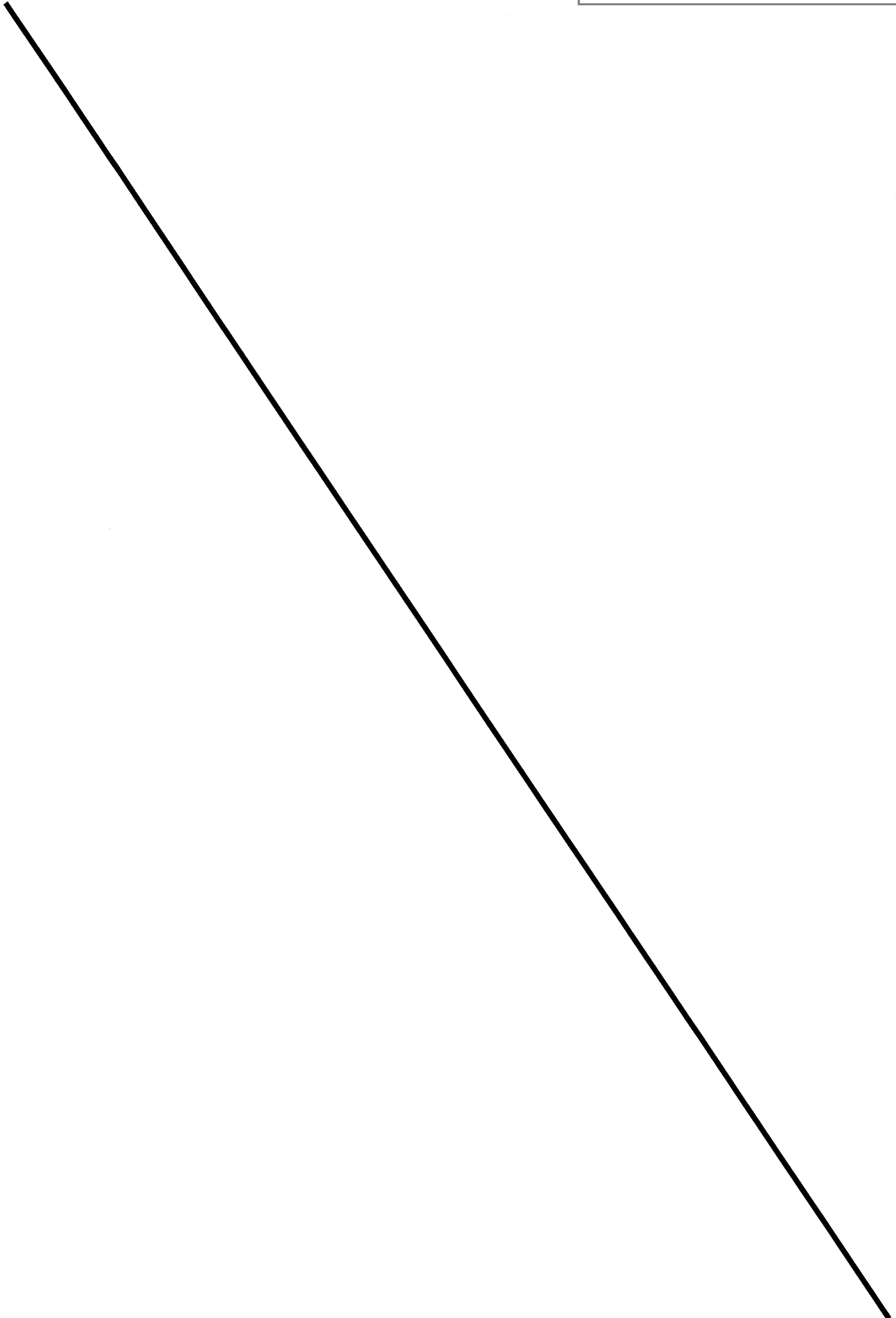


Envoyé en préfecture le 01/04/2019

Reçu en préfecture le 01/04/2019

Affiché le

ID : 029-212900583-20190327-2019032672-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2019**

Affiché le 2/04/2019

N° 7.3.

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars, à dix-huit heures et trois minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 15 mars 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18 h 03, s'est terminée à 19 h 57.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de Christophe CLEMENT, Carina FOURNIER (procuration donnée à Joël CHANDELIER), Laurent LE CAIN (procuration donnée à Laure CARAMARO), Marie-Thérèse LE GOARDET (procuration donnée à Marie-Claude DOMINOIS), Didier SANCEAU (procuration donnée à Liliane COQUIL). Frédérique BOESSE, est entrée en séance à 18 h 15, Marie-Thérèse LE GOARDET, est entrée en séance à 18 h 18, Cathy KERLOC'H, est entrée en séance à 18 h 22 et Mohamed RIHANI, est entré en séance à 19 h 02.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**DEMANDE DE CLASSEMENT DANS LE RESEAU DES VOIES COMMUNALES
DE LA VOIE CADASTREE SECTION DB N°215P ET CESSIION DES
PARCELLES COMMUNALES CADASTREES SECTION DB N° 216P ET 220P
SISES HAMEAU DE PARK AR C'HASTEL**

Le Conseil municipal,

Vu la demande de l'OPAC de Quimper Cornouaille ;

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↪ déclare acquérir à titre gratuit, la parcelle cadastrée section DB n° 215p d'une superficie de 745 m², propriété de l'OPAC de Quimper Cornouaille, sise Hameau de Park Ar C'Hastel, en vue de son incorporation dans le réseau des voies communales ;
- ↪ précise que l'affectation des équipements communs transférés à la ville de Fouesnant sera respectée ;
- ↪ décide de mettre à jour le tableau de classement de la voirie communale (tableau des voies) en y incluant l'assiette de la parcelle ci-dessus ;
- ↪ émet un avis favorable à la cession des espaces verts, propriété de la commune de Fouesnant, cadastrés section DB n°216p et 220p, d'une surface d'environ 142 m², à l'OPAC de Quimper Cornouaille ;

- ↪ fixe le prix de vente de ces parcelles à quarante euros (40 €) le m² hors taxe et hors frais, ces derniers restant à la charge de l'acquéreur,
- ↪ donne pouvoir au Maire pour signer tous documents et effectuer toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Fouesnant, le 27 mars 2019

Le Maire,
Roger LE GOFF



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2019**

Affiché le 2/04/2019

N° 7.4.

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars, à dix-huit heures et trois minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 15 mars 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18 h 03, s'est terminée à 19 h 57.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de Christophe CLEMENT, Carina FOURNIER (procuration donnée à Joël CHANDELIER), Laurent LE CAIN (procuration donnée à Laure CARAMARO), Marie-Thérèse LE GOARDET (procuration donnée à Marie-Claude DOMINOIS), Didier SANCEAU (procuration donnée à Liliane COQUIL). Frédérique BOESSE, est entrée en séance à 18 h 15, Marie-Thérèse LE GOARDET, est entrée en séance à 18 h 18, Cathy KERLOC'H, est entrée en séance à 18 h 22 et Mohamed RIHANI, est entré en séance à 19 h 02.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**DEMANDE DE CLASSEMENT DANS LE RESEAU DES VOIES COMMUNALES
DE LA VOIE CADASTREE SECTION BD N°194P SISE CLOS DE COAT AR
VORC'H ET ACQUISITION A TITRE GRATUIT DES ESPACES VERTS
ATTENANTS**

Le Conseil municipal,

Vu la demande de l'Office Public Départemental Finistère Habitat;

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↪ déclare acquérir à titre gratuit, la parcelle cadastrée section BD n° 194p d'une superficie de 9871 m², propriété de l'Office Public Départemental Finistère Habitat sise Clos de Coat Ar Vorc'h, en vue de son incorporation dans le réseau des voies communales et des espaces verts communaux ;
- ↪ précise que l'affectation des équipements communs transférés à la ville de Fouesnant sera respectée ;
- ↪ décide de mettre à jour le tableau de classement de la voirie communale (tableau des voies) en y incluant l'assiette de la parcelle ci-dessus ;
- ↪ donne pouvoir au Maire pour signer tous documents et effectuer toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.



Fouesnant, le 27 mars 2019

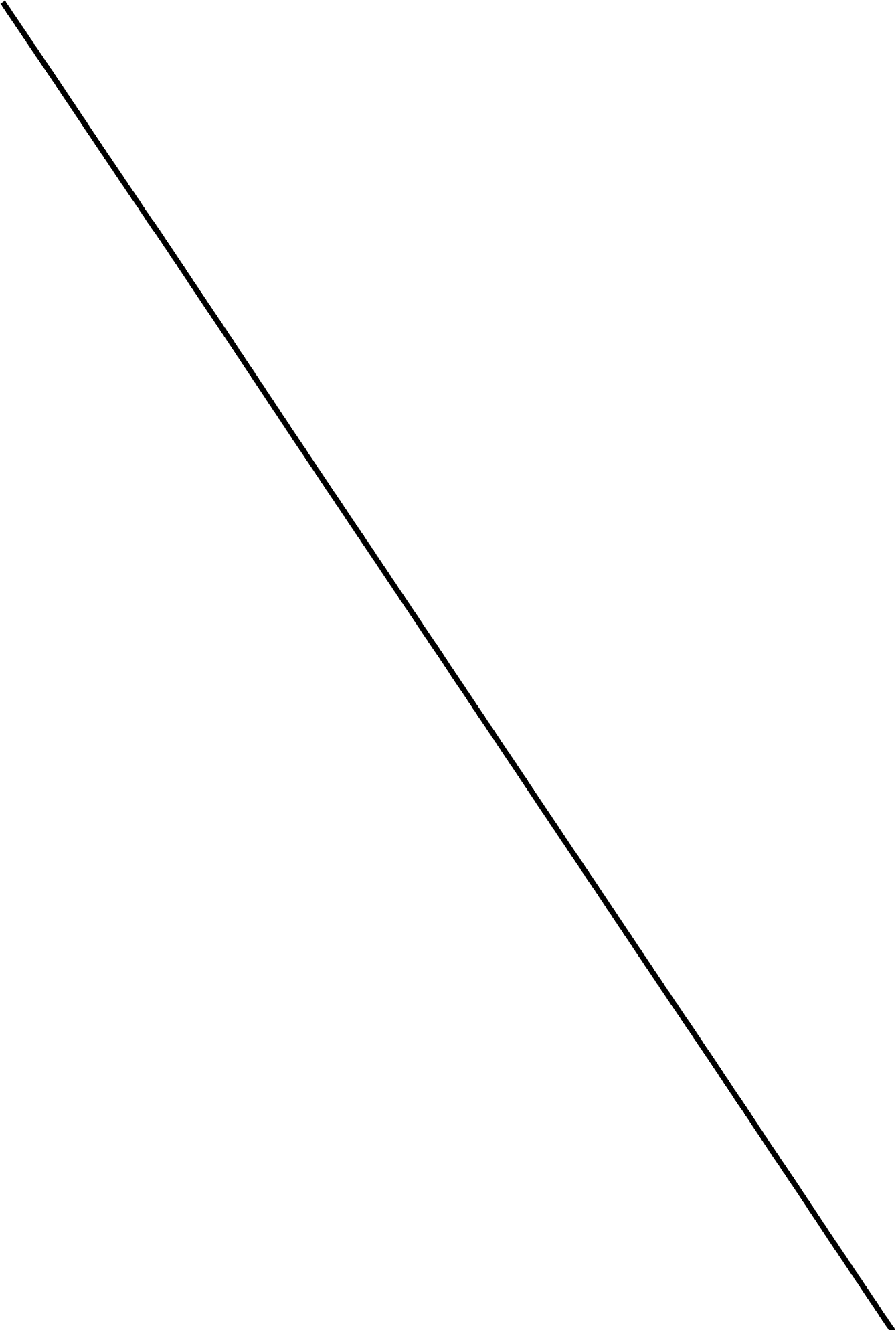
Le Maire,
Roger LE GOFF

Envoyé en préfecture le 01/04/2019

Reçu en préfecture le 01/04/2019

Affiché le

ID : 029-212900583-20190327-2019032674-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2019**

Affiché le 2/04/2019

N° 9.1.

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars, à dix-huit heures et trois minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 15 mars 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18 h 03, s'est terminée à 19 h 57.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de Christophe CLEMENT, Carina FOURNIER (procuration donnée à Joël CHANDELIER), Laurent LE CAIN (procuration donnée à Laure CARAMARO), Marie-Thérèse LE GOARDET (procuration donnée à Marie-Claude DOMINOIS), Didier SANCEAU (procuration donnée à Liliane COQUIL). Frédérique BOESSE, est entrée en séance à 18 h 15, Marie-Thérèse LE GOARDET, est entrée en séance à 18 h 18, Cathy KERLOC'H, est entrée en séance à 18 h 22 et Mohamed RIHANI, est entré en séance à 19 h 02.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

MANDATS SPECIAUX

Le Conseil municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↪ accorde un mandat spécial permettant la prise en charge par le budget communal, des frais occasionnés à l'occasion du déplacement sur les plages de Normandie de Monsieur le Maire et Monsieur Joël CHANDELIER, les 6 et 7 juin 2019,
- ↪ accorde un mandat spécial permettant la prise en charge par le budget communal, des frais occasionnés à l'occasion du déplacement de Monsieur Joël CHANDELIER, pour prendre part à l'assemblée générale annuelle et au congrès national de l'association des « Villes marraines », le 14 juin 2019 à Rouen.

Fouesnant, le 27 mars 2019
Le Maire,
Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 01/04/2019

Reçu en préfecture le 01/04/2019

Affiché le

ID : 029-212900583-20190327-2019032691-DE



L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars, à dix-huit heures et trois minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 15 mars 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18 h 03, s'est terminée à 19 h 57.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de Christophe CLEMENT, Carina FOURNIER (procuration donnée à Joël CHANDELIER), Laurent LE CAIN (procuration donnée à Laure CARAMARO), Marie-Thérèse LE GOARDET (procuration donnée à Marie-Claude DOMINOIS), Didier SANCEAU (procuration donnée à Liliane COQUIL). Frédérique BOESSE, est entrée en séance à 18 h 15, Marie-Thérèse LE GOARDET, est entrée en séance à 18 h 18, Cathy KERLOC'H, est entrée en séance à 18 h 22 et Mohamed RIHANI, est entré en séance à 19 h 02.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

COMPTE RENDU DE LA DELEGATION DONNEE AU MAIRE (MARCHES PUBLICS EN PROCEDURE ADAPTEE ET APPEL D'OFFRES OUVERT DU 2 FEVRIER 2019 AU 11 MARS 2019)

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation du rapporteur :

↪ prend acte des informations relatives aux marchés publics en procédure adaptée et appel d'offres ouvert du 2 février 2019 au 11 mars 2019.

Fouesnant, le 27 mars 2019

Le Maire,
Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 01/04/2019

Reçu en préfecture le 01/04/2019

Affiché le

ID : 029-212900583-20190327-20190326INFO1A-DE



L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars, à dix-huit heures et trois minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 15 mars 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18 h 03, s'est terminée à 19 h 57.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de Christophe CLEMENT, Carina FOURNIER (procuration donnée à Joël CHANDELIER), Laurent LE CAIN (procuration donnée à Laure CARAMARO), Marie-Thérèse LE GOARDET (procuration donnée à Marie-Claude DOMINOIS), Didier SANCEAU (procuration donnée à Liliane COQUIL). Frédérique BOESSE, est entrée en séance à 18 h 15, Marie-Thérèse LE GOARDET, est entrée en séance à 18 h 18, Cathy KERLOC'H, est entrée en séance à 18 h 22 et Mohamed RIHANI, est entré en séance à 19 h 02.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

COMPTE RENDU DE LA DELEGATION DONNEE AU MAIRE : DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation du rapporteur :

↳ prend acte des informations relatives aux déclarations d'intention d'aliéner.

Fouesnant, le 27 mars 2019
Le Maire,
Roger LE GOFF

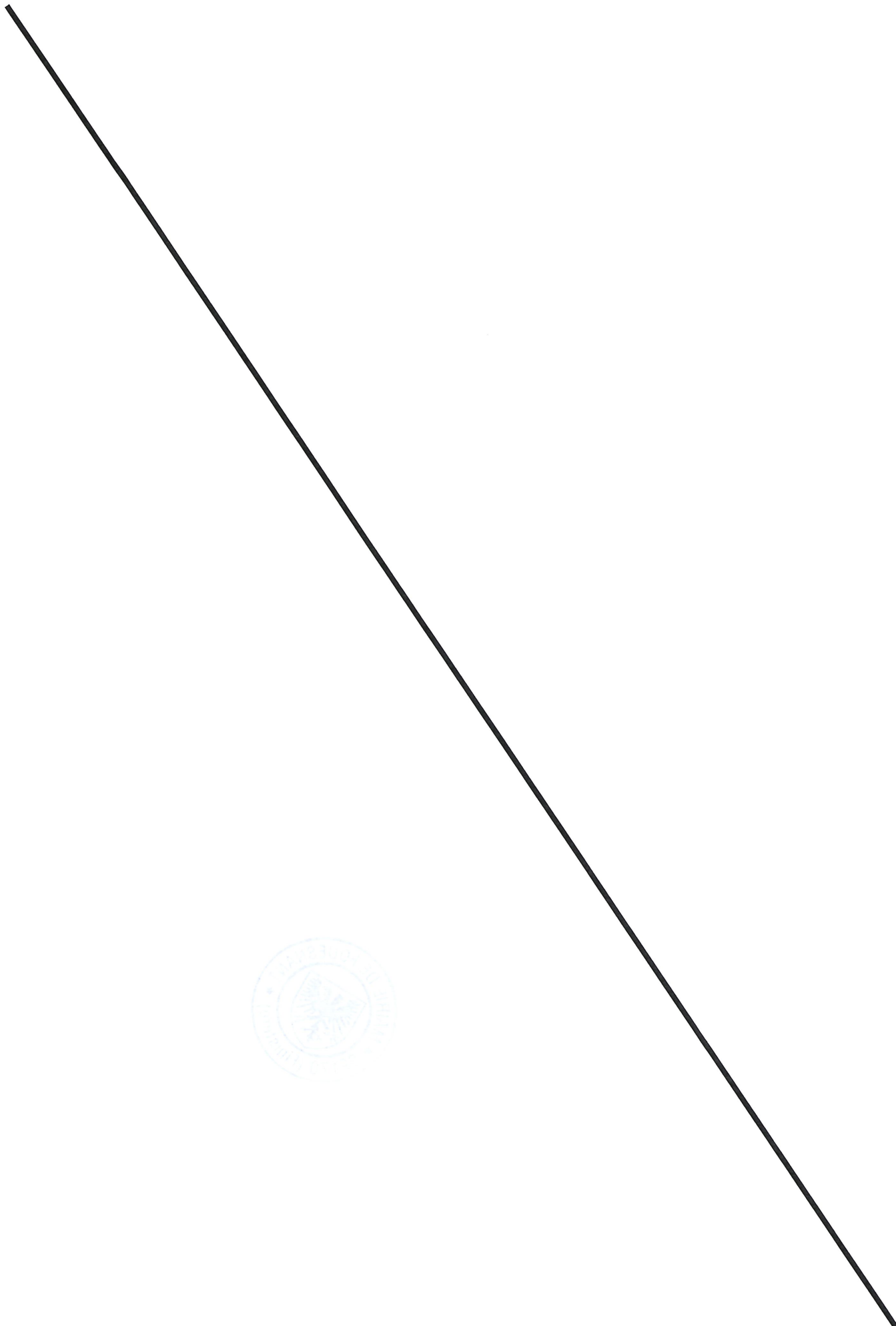


Envoyé en préfecture le 01/04/2019

Reçu en préfecture le 01/04/2019

Affiché le

ID : 029-212900583-20190327-20190326INFO1B-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2019**

INFORMATION N°1 C

Affiché le 2/04/2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars, à dix-huit heures et trois minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 15 mars 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18 h 03, s'est terminée à 19 h 57.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de Christophe CLEMENT, Carina FOURNIER (procuration donnée à Joël CHANDELIER), Laurent LE CAIN (procuration donnée à Laure CARAMARO), Marie-Thérèse LE GOARDET (procuration donnée à Marie-Claude DOMINOIS), Didier SANCEAU (procuration donnée à Liliane COQUIL). Frédérique BOESSE, est entrée en séance à 18 h 15, Marie-Thérèse LE GOARDET, est entrée en séance à 18 h 18, Cathy KERLOC'H, est entrée en séance à 18 h 22 et Mohamed RIHANI, est entré en séance à 19 h 02.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

COMPTE RENDU DE LA DELEGATION DONNEE AU MAIRE : ACTIONS EN JUSTICE

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation du rapporteur :

⇒ prend acte des informations relatives aux actions en justice.

Fouesnant, le 27 mars 2019
Le Maire,
Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 01/04/2019

Reçu en préfecture le 01/04/2019

Affiché le

ID : 029-212900583-20190401-20190326INFO1C-DE

